

MARCHE DE NOËL EN ESPAGNE

335€

Du 09 au 12 Décembre 2024

LUNDI 09 DECEMBRE - MARCHE DE NOEL A GERONE

Départ le matin en direction de l'ESPAGNE. Arrivée à **CALELLA**. Installation à l'hôtel 4*. Déjeuner. L'après-midi départ avec votre guide pour la découverte du marché de Noël à Gérone. Il s'y vend aussi bien des santons pour les crèches que des victuailles, des cadeaux, des décorations ou encore des antiquités, il y règne une ambiance très festive. Retour à l'hôtel. **Pot de bienvenue**. Dîner et soirée dansante à l'hôtel. Logement.



MARDI 10 DECEMBRE - MARCHE DE NOEL A BARCELONE

Petit déjeuner. Départ avec **votre guide pour Barcelone, visite panoramique de la ville**. Déjeuner au restaurant. L'après-midi découverte du **marché de Noël Santa Lucia** situé sur la place de la cathédrale. Retour à l'hôtel en fin d'après-midi. Dîner et soirée dansante. Logement.



MERCREDI 11 DECEMBRE- DEJEUNER SPECTACLE SPECIAL NOEL

Petit-déjeuner. Matinée libre. Votre hôtel se trouve en plein centre de CALELLA. Vous pourrez faire du shopping. Départ pour **TORDERA pour un déjeuner-spectacle spécial Noël** (chanteur, danse). Retour à l'hôtel en fin d'après-midi. Dîner et soirée dansante. Logement.



JEUDI 12 DECEMBRE

Après le petit déjeuner, départ pour un **marché local**. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après le déjeuner, départ en direction de **LA JONQUERA**. Arrêt de 3/4 Heure pour vos derniers achats. Arrivée en fin d'après midi.

Nos points forts :

Marché de Noël à Gérone
Marché de Noël à Barcelone
Déjeuner spectacle à LA MASIA

CE PRIX COMPREND : Le transport en autocar Grand Tourisme, La pension complète du déjeuner du Jour N°1 au déjeuner du Jour N°4 avec un logement en chambre double en Hôtel 4 Etoiles, un apéritif de bienvenue, 1/4 de vin + Eau, La taxe de séjour, Les excursions mentionnées au programme, L'assurance Assistance Rapatriement.

CE PRIX NE COMPREND PAS : Les dépenses à caractère personnel, Le supplément pour chambre individuelle 90€, L'assurance Annulation 20€.

INSCRIPTION : Votre inscription ne sera définitive qu'après versement d'un acompte de 100€ par personne, majoré de l'assurance Annulation pour les personnes ayant opté pour cette assurance. Le solde devra être réglé au plus tard 1 mois avant le départ.

FORMALITE : Carte nationale d'identité en cours de validité, carte européenne d'assurance maladie.